

Date de dépôt : 21 avril 2010

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :
Quel avenir pour « le Racard » ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 mars 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En juin 2009, le Conseil d'Etat était interpellé sur la problématique du manque de lieux de vie adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap psychique (IUE 787). Outre le manque de places en foyers ou appartements « thérapeutiques », cette IUE rap pelait également que les solutions d'hébergement actuelles ne sont pas adaptées pour une partie des personnes et qu'une douzaine doit vivre à l'hôtel. Dans sa réponse, le gouvernement affirmait vouloir développer la capacité d'accueil du c anton afin de ré pondre aux besoins des personnes en si tuation de handicap psychique.

Or, dans le réseau socio-sanitaire genevois, il existe justement une structure en mesure d'accueillir et a compagner les p ersonnes les p lus réfractaires aux normes sociales : le Racard.

Fondé en 1981, le Ra card accueille des personnes présentant des problématiques lourdes et souvent mixtes, telles que des troubles psychiatriques graves (psychoses, troubles de la personnalité et d u comportement comme personnalités asociales, suicidaires, violentes, polytoxicodépendances) ou des situations de r upture de lien avec l'environnement social et/ou médical. Ces personnes ont fréquemment connu des parcours institutionnels soldés par des échecs répétés. Il est également à souligner que la plus grande partie des résidents accueillis au Racard sont soit exclus d'autres institutions, soit n'ont pas accès à celles-ci en raison du caractère restrictif de leurs règlements.

La gestion du Racard (un appartement de sept pièces permettant d'héberger huit personnes) ainsi que l'accompagnement psychosocial des résidents est assuré par une équipe de huit professionnels qualifiés. Le centre est ouvert du lundi au samedi de 17h00 à 10h45 du jour suivant. Les dimanches et jours fériés, il est ouvert toute la journée. Le prix de séjour est de Frs. 100.- par jour, comprenant, outre l'hébergement, l'appui psychosocial, ainsi que le repas du soir, le petit-déjeuner, le nécessaire pour la toilette et l'usage d'une machine à laver.

Le Racard répond à des demandes, souvent faites dans l'urgence, provenant principalement de l'Hospice Général, de la Clinique de Belle-Idée et du Service des Tutelles d'Adultes. Ainsi, en 2008, les 18 personnes accueillies avaient toutes été proposées par un service placeur officiel.

Pour la très grosse part, le financement du Racard est assuré par le prix de pension versé par les résidents (212'715 francs en 2008) et, surtout, par une subvention de la Ville de Genève (462'500 francs en 2008). Pour l'essentiel, ses charges sont dues aux salaires (654'533 francs en 2008).

Or, la situation financière du Racard est difficile. Depuis plusieurs années, l'exercice se sold e par une perte de l'ordre de 40'000 à 45'000 francs (44'754'17 franc en 2008), menaçant la survie du centre. En effet, alors que les capitaux de l'association se montaient encore à près de 270'000 francs fin 2004, ils n'étaient plus que de l'ordre de 95'000 francs fin 2008.

Ma question est la suivante :

Dans la mesure où le Racard est menacé d'une fermeture à court terme si des solutions ne sont pas rapidement trouvées, qu'entend proposer le Conseil d'Etat ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Si effectivement la situation financière du Racard est aujourd'hui précaire, il est toutefois exagéré de conclure que cette structure est menacée de fermeture à court terme. Plusieurs séances ont déjà réuni à ce sujet les représentants du Racard, du canton et de la ville, cette dernière ayant par ailleurs attribué une aide exceptionnelle de 20 000 F fin 2009 et de 5 000 F début 2010. Une première analyse montre que des questions aussi bien structurelles qu'organisationnelles expliquent en grande partie la situation actuelle du Racard.

Pour cette raison, des suggestions d'assainissement ont été émises conjointement par la ville et le canton, et le comité du Racard s'est engagé à explorer toutes les pistes pouvant amener à un redressement à long terme. Un nouveau point de situation est prévu fin avril entre le Racard et la ville de Genève puisque, depuis l'adoption de la loi 9902, le Racard n'est plus subventionné que par la ville et ne peut dès lors obtenir une subvention complémentaire du canton.

Enfin, concernant l'offre de places en institution pour les personnes handicapées psychiques, un groupe de travail de la commission cantonale d'indication étudie actuellement les besoins de prise en charge tant quantitatifs que qualitatifs. Ses résultats seront connus d'ici cet été. Par ailleurs, les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) ont ouvert le 1^{er} mars 2010 7 nouvelles places d'accueil de type bas seuil, réservées à cette population.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP